

# La pauvreté des familles : comparaisons européennes

Sophie Ponthieux

INSEE – Division conditions de vie des ménages.

**Mots-clés** : Comparaisons européennes – Mesure de la pauvreté – Méthodologie.

*Cet article propose une comparaison des contours de la pauvreté dans six pays de l'Union européenne. Une première partie revient sur la méthodologie de la mesure du taux de pauvreté et vise à comparer, entre les pays, l'effet de la mise en œuvre de conventions spécifiques, notamment en ce qui concerne le choix d'une échelle d'équivalence. Dans une seconde partie, l'auteure propose une comparaison des caractéristiques des personnes pauvres selon plusieurs typologies des ménages ; en décrivant les ménages selon divers angles, on peut dégager les similitudes, mais aussi les différences, dans la composition de la pauvreté selon les pays.*

Les comparaisons internationales de taux de pauvreté sont devenues un exercice régulier dans l'Union européenne (UE) (1). Depuis 2003, celui-ci se fait sur la base d'indicateurs définis lors du Conseil de Laeken [révisée depuis – Commission européenne (2006)] dont la mise en œuvre s'appuie sur un dispositif d'enquête sur les revenus et les conditions de vie commun à tous les pays membres – *European statistics on income and living conditions* (EU-SILC) – (2). On dispose ainsi des taux de pauvreté monétaire et de divers indicateurs d'inégalité des ressources monétaires pour tous les États membres de l'UE, déclinés, le plus souvent, selon le groupe d'âge, le sexe et le type de ménage.

Cet article revient sur certains aspects méthodologiques de la construction d'un indicateur de pauvreté monétaire et propose des éléments de comparaison de cette forme de pauvreté entre les pays. On examine tout d'abord l'effet de la méthodologie adoptée pour calculer le seuil de pauvreté sur le taux de pauvreté et les contours démographiques de la population pauvre ; on cherche ensuite, en appliquant

les critères retenus pour la mesure de la pauvreté dans les statistiques communautaires, à mieux caractériser la population pauvre en retenant différents angles d'approche des ménages. Six pays sont comparés, en utilisant les données de la vague 2006 d'EU-SILC : l'Allemagne (DE), l'Espagne (SP), la France (FR), l'Italie (IT), la Suède (SE) et le Royaume-Uni (UK). Ces six pays se démarquent notablement les uns des autres du point de vue de la démographie (nombre d'enfants), de la participation des femmes au marché du travail et du poids relatif des solidarités familiales et institutionnelles, ce qui constitue autant de facteurs de différenciation possibles du niveau de la pauvreté et de ses contours. Les niveaux de vie, les inégalités et le taux de pauvreté sont également assez contrastés : ainsi, le niveau de vie médian au Royaume-Uni est de près de 70 % plus élevé qu'en Espagne (tableau 1, p. 10). Dans ces deux pays, ainsi qu'en Italie, les inégalités de niveau de vie sont les plus prononcées, et les taux de pauvreté (calculés selon la méthodologie européenne, voir *infra*) sont les plus élevés de l'ensemble étudié ici, de l'ordre de 20 %, tandis que ce taux est de l'ordre de 13 % dans les trois autres pays.

La répartition de la population selon le type de ménage apparaît également très différente, notamment en ce qui concerne la part des personnes vivant seules, qui va de 6 % seulement en Espagne à près de 20 % en Suède, ou celle des personnes vivant dans une famille monoparentale, inférieure à 2 % en Espagne, contre environ 8 % en Suède ou au Royaume-Uni. Enfin, les profils par sexe et âge des populations se différencient assez peu, bien que l'on puisse noter une proportion plus faible de jeunes âgés de moins de 25 ans, et plus particulièrement d'enfants de

Les analyses et les calculs présentés dans cet article sont de la responsabilité de l'auteure ; ils ne reflètent pas nécessairement la position de l'INSEE et n'engagent aucunement la responsabilité d'Eurostat.

(1) Voir Wolff (2009).

(2) EU-SILC est le dispositif d'enquête lancé en 2003, configuré pour fournir les données nécessaires au calcul des indicateurs d'inclusion sociale. La collecte est réalisée sur une base annuelle dans chacun des pays membres (depuis 2007) et les données sont harmonisées par Eurostat. La référence de la source utilisée ici est « EU-SILC UDB 2006 ver-February 2008 ».

Tableau 1

## Niveau de vie médian, inégalités et taux de pauvreté

	Allemagne	Espagne	France	Italie	Suède	Royaume-Uni
Indice de niveau de vie (1)	98,9	72,3	102,9	92,0	112,5	121,4
Inégalités de niveau de vie :						
d9/d1	3,1	4,4	3,2	4,3	2,8	4,3
d5/d1	1,8	2,2	1,8	2,2	1,8	2,1
d9/d5	1,7	1,9	1,8	2,0	1,6	2,0
Taux de pauvreté (2)	12,7 %	19,9 %	12,9 %	19,6 %	12,2 %	19,3 %

Source : EU-SILC UDB 2006.

Champ : population des ménages ordinaires.

d1, d5 et d9 indiquent respectivement le premier, le cinquième et le neuvième décile de la distribution des niveaux de vie (d5 correspond à la médiane).

(1) Le niveau de vie est calculé avec l'échelle « OCDE modifiée » (*infra*). L'indice 100 correspond à la moyenne arithmétique pour les 6 pays.

(2) Le taux de pauvreté est mesuré pour un seuil égal à 60 % de la médiane des revenus équivalents.

moins de 14 ans dans les deux pays du Sud (l'Espagne et l'Italie) et en Allemagne (tableau 2).

### Conventions et options méthodologiques : un impact sur le taux et les contours de la pauvreté ?

L'objet de cette première partie est de rappeler les principales conventions et les choix méthodologiques retenus pour mesurer la pauvreté monétaire, afin de voir s'ils ont des effets comparables dans les différents pays, et s'ils peuvent affecter les comparaisons entre pays. Dans l'UE, dès les années 1980, les travaux statistiques sur la pauvreté ont été orientés par l'approche retenue par le Conseil européen (1984), selon laquelle : « Des personnes vivent dans des situations de pauvreté si leur revenu et leurs ressources (matérielles, culturelles et sociales) sont à ce point insuffisantes qu'elles les empêchent d'avoir des conditions de vie considérées comme acceptables dans le pays membre où ils vivent ». Actuellement, le principal indicateur sur la pauvreté figurant dans les indicateurs européens destinés au suivi des politiques de lutte contre l'exclusion sociale est le « taux de risque de pauvreté », défini comme la proportion d'individus (de tous âges) dont le revenu disponible par équivalent adulte (abrégé dans la suite en « revenu équivalent » ; il s'agit de ce que l'on appelle également le « revenu par unité de consommation », ou encore le « niveau de vie ») est inférieur à 60 % de la médiane des revenus équivalents de l'ensemble de la population.

On va revenir sur la méthodologie de cette mesure mais, auparavant, deux petites remarques, d'ordres tout à fait différents, s'imposent. Tout d'abord, sur l'appellation, un peu particulière, de l'indicateur « taux de risque de pauvreté » : il s'agit simple-

ment de ce que l'on a coutume d'appeler le « taux de pauvreté », mais la Commission européenne vise, en parlant de « *taux de risque de...* » à souligner la nature arbitraire du seuil de pauvreté et le fait que disposer d'un revenu équivalent inférieur à ce seuil n'est pas un critère suffisant pour identifier un bas niveau de vie. La notion de « ressources » est plus large que celle de « revenus » ; les approches de la pauvreté se

sont d'ailleurs, depuis le début des années 1990 notamment, étendues à d'autres dimensions, en particulier celles des privations (3), à la suite de Peter Townsend (1979) et de la pauvreté ressentie (pour une présentation générale, voir Lollivier et Verger, 1997). Ensuite, sur la formulation « médiane des revenus équivalents de l'ensemble de la population » : il ne s'agit pas vraiment de l'ensemble de la population, mais seulement de la population dite « des ménages ordinaires », c'est-à-dire à l'exclusion des personnes qui résident en collectivité (foyer de travailleurs, maison de retraite, résidence universitaire, maison de détention...), qui sont sans abri, ou qui vivent dans des habitations mobiles.

### Une hypothèse centrale : la mise en commun des ressources au sein des ménages

Quelles que soient les options de calcul des revenus équivalents, la mesure de la pauvreté repose sur une hypothèse fondamentale, celle de la mise en commun des ressources au sein des ménages. Sous cette hypothèse, tous les membres d'un même ménage ont le même niveau de vie et, en conséquence, tous sont pauvres ou aucun ne l'est. En réalité, on ne sait pas vraiment comment les ressources sont effectivement allouées au sein des ménages : certes, dans la plupart des sources de données, on peut distinguer certains revenus reçus individuellement par les différents membres d'un même ménage (notamment les revenus d'activité salariée ou les retraites), mais certaines catégories de revenus sont difficiles à individualiser, par exemple les allocations familiales, ou certains minima sociaux dès lors qu'ils sont familialisés (même s'ils sont attribués en fonction d'une caractéristique d'un individu du ménage). Ce problème ne se pose évidemment pas avec l'approche unitaire du ménage. Mais, depuis les années 1980, cette approche a fait

(3) Un indicateur de privations matérielles a été récemment adopté par le sous-groupe Indicateurs sociaux.

l'objet de nombreuses critiques ; en effet, il ne s'agit pas seulement d'une hypothèse technique puisqu'elle implique que, dans un ménage, le fait que les revenus soient perçus par l'un ou l'autre des membres du ménage est indifférent sur les choix de consommation ou d'allocation du temps.

Cette approche trouve son ancrage dans la théorie du consommateur, qui fait dépendre les choix (de consommation, d'offre de travail) du ménage exclusivement de ses ressources totales et non de la façon dont les ressources sont distribuées dans le ménage. Ainsi, avec cette approche, le

comportement du ménage s'analyse comme s'il s'agissait d'un seul individu (4), et son comportement est étudié comme celui d'un *homo œconomicus* qui maximise sa fonction d'utilité suivant ses préférences sous sa contrainte de budget. Dans ce cadre, les « préférences » du ménage s'analysent comme l'expression d'un consensus entre les membres du ménage (Samuelson, 1956), ou, avec la nouvelle économie de la famille de l'économiste Gary Becker, comme l'expression des préférences d'un « dictateur altruiste » (Becker, 1981). Depuis une vingtaine d'années, cette conception a donné lieu, en économie, à diverses critiques et mises en question. Tout d'abord une critique théorique : on considère le ménage comme s'il était un individu, alors même que la démarche microéconomique se fonde sur l'hypothèse méthodologique d'individualisme. Ensuite une mise en question empirique : de nombreux travaux (5) concluent, lorsqu'il est possible de la tester, au rejet de l'hypothèse de mise en commun des ressources et à la mise en évidence d'un effet des préférences individuelles sur les allocations. Parallèlement, diverses approches alternatives, sous la forme de modèles à plusieurs centres de décision, ont été développées dans lesquelles le comportement du ménage (demande de biens, offre de travail, activité domestique) s'analyse comme la résultante de comportements individuels distincts qui se combinent et interagissent.

Tableau 2

Populations selon quelques caractéristiques démographiques (%)

	Allemagne	Espagne	France	Italie	Suède	Royaume-Uni
<b>Par âge</b>						
< 25 ans	26,2	26,3	30,9	25,1	32,6	29,5
dont 0-14 ans	13,2	13,9	17,2	13,9	18,8	16,5
25ans -<65 ans	55,2	57,2	52,6	55,5	51,8	53,9
65 ans et +	18,6	16,6	16,5	19,4	15,6	16,6
<b>Par sexe</b>						
Hommes	49,0	49,3	48,6	48,7	48,8	48,6
Femmes	51,0	50,7	51,4	51,3	51,2	51,4
<b>Par type de ménage</b>						
Ménages d'une personne	18,2	6,0	13,7	11,6	19,7	13,6
Autres ménages sans enfant	36,0	42,1	32,6	38,2	28,5	38,2
Ménages avec enfant(s)	45,8	51,9	53,7	50,1	51,9	48,2
Dont :						
Familles monoparentales	5,9	1,6	5,0	2,6	7,8	7,8
Autres ménages avec enfant(s)	39,9	50,3	48,7	47,5	44,0	40,5

Source : EU-SILC UDB 2006.

Champ : population des ménages ordinaires.

L'hypothèse de mise en commun des ressources et l'approche unitaire du ménage a également, d'emblée, une conséquence évidente sur la mesure et l'analyse des inégalités, puisqu'elle élude par construction la possibilité de constater des inégalités du niveau de bien-être entre les membres d'un ménage. Ce point est d'ailleurs souligné par le Conseil national de l'information statistique (CNIS), dans un rapport sur les niveaux de vie et les inégalités : « *Les inégalités de niveaux et de conditions de vie sont, pour l'essentiel, repérées sur la base de la notion statistique de "ménage" et d'une hypothèse d'égalité des situations au sein des ménages. Cette hypothèse est manifestement inexacte, qu'il s'agisse du pouvoir de décision sur l'utilisation des ressources ou de la jouissance de biens et services individualisés (...)* » (CNIS, 2007:6). C'est néanmoins l'hypothèse sur laquelle repose actuellement la mesure des inégalités de niveau de vie et de conditions de vie entre les individus (de même que certaines politiques publiques destinées à corriger ces inégalités dès lors qu'elles ciblent le ménage ou qu'elles sont conditionnelles à son revenu). La portée d'une analyse de la pauvreté sous l'angle des caractéristiques des individus reste ainsi assez limitée : en effet, dès lors que les individus ne vivent pas seuls, la pauvreté ou le niveau de vie n'est pas uniquement attaché à leurs caractéristiques individuelles, mais aussi

(4) Il était usuel – jusqu'à très récemment et encore d'ailleurs dans certaines études – d'attribuer au ménage les caractéristiques d'une « personne de référence » (en France, toujours l'homme dans un couple, dans les autres pays parfois l'homme, parfois le principal apporteur de revenu ; les statistiques européennes n'emploient pas la notion de « personne de référence »).

(5) Entre autres : Sutherland (1997), Phipps et Burton (1998), Lundberg *et al.* (1997), Fortin et Lacroix (1997).

– et parfois surtout, par exemple dans le cas des enfants – à celles du ménage dans lequel ils vivent (6).

### La mesure du seuil de pauvreté

Conventionnellement, la pauvreté – monétaire – est évaluée par la proportion d'une population dont le niveau de vie (ou revenu équivalent) se trouve sous un certain seuil, le « seuil de pauvreté ». Ce seuil est exprimé par rapport à la médiane des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Il s'agit donc d'une définition relative du seuil, c'est-à-dire par référence à des conditions de vie courantes et non, comme par exemple aux États-Unis, par référence à la valeur de paniers de biens censés représenter ce qui est nécessaire pour satisfaire les besoins des familles de taille et composition différentes.

Compter les pauvres repose sur de nombreuses conventions (pour une revue plus générale, voir Verger, 2005). Il faut décider notamment des revenus qui vont être pris en compte (revenu courant ou revenu annuel, avant ou après transferts), d'un système permettant de rendre comparables les revenus de ménages de taille et de composition différentes (7), autrement dit d'une échelle d'équivalence et d'un seuil, c'est-à-dire du niveau de revenu équivalent en dessous duquel on dira les gens pauvres.

- Sur la détermination du seuil, on ne peut que souligner qu'elle est arbitraire. En effet, le principe est de prendre un seuil suffisamment bas pour s'assurer que l'on isole des individus dont le revenu est à ce point insuffisant qu'ils ne peuvent avoir des « conditions de vie considérées comme acceptables dans le pays membre où ils vivent » pour reprendre la formulation du Conseil européen de 1984. Longtemps fixé à 50 % de la médiane des revenus équivalents, dans les statistiques de l'UE, il est désormais fixé à 60 % de cette médiane (des variantes à 40 % et 70 % venant en complément). Par ailleurs, depuis 2001, il s'agit de la médiane calculée sur la distribution des revenus équivalents des individus (sachant que, par construction, tous les individus d'un même ménage ont le même revenu équivalent), alors que celle-ci a été longtemps calculée sur la base de la distribution des revenus équivalents des ménages. La distribution au niveau individu permet de mieux prendre en compte la taille des ménages, dont on va voir que l'effet est très atténué par l'échelle d'équivalence.

- En ce qui concerne le choix du revenu, il est préférable de se baser sur un revenu observé sur une durée suffisante, car le revenu observé à un moment donné (par exemple, à une date d'enquête) peut constituer une exception par rapport aux revenus habituels. Il est également assez logique de considérer le revenu après transferts (c'est-à-dire le revenu disponible, une fois reçues les prestations et déduits les prélèvements sociaux et fiscaux), puisque c'est bien celui-ci qui reflète les ressources dont disposent effectivement les ménages. On peut noter ici que certaines catégories de revenus sont moins bien mesurées que d'autres, notamment les revenus du patrimoine, d'une part, et les revenus d'activité non salariée, d'autre part ; ces derniers sont, en effet, souvent connus seulement sur une base fiscale forfaitaire – qui peut déboucher sur un revenu disponible négatif. Cela contribue d'ailleurs sans doute à la surreprésentation quasi systématique des non-salariés dans la pauvreté. Plus largement, il est intéressant ici de souligner que l'approche par les revenus ne permet pas de prendre en compte le bénéfice de services publics comme, par exemple, l'éducation ou la santé ; cela échappe donc totalement aux comparaisons internationales, alors même que ces services jouent un rôle important dans la réduction des inégalités (Amar *et al.*, 2008) et qu'il peut y avoir, de ce point de vue, des différences importantes d'offre de ces services d'un pays à l'autre.

- Enfin, l'échelle d'équivalence peut avoir des effets importants sur le taux et les contours de la pauvreté et affecter la comparaison de la pauvreté, puisqu'elle consiste en un système qui attribue un poids différent aux divers membres du ménage. Le but de l'opération est d'abord de ramener dans une grandeur comparable les ressources de ménages de taille différente. Une solution simple pourrait être de rapporter le revenu du ménage au nombre de personnes de ce ménage (échelle « unitaire ») ; mais en procédant ainsi, on ne tient pas compte des économies d'échelle résultant de la vie à plusieurs (et de la mise en commun des ressources), qui se concrétisent par le fait qu'une augmentation de la taille du ménage ne se traduit pas par une augmentation strictement proportionnelle de ses besoins. L'échelle d'équivalence est précisément censée rendre compte de la variation des revenus qui est nécessaire pour que le niveau de vie d'un ménage ne change pas lorsque sa taille ou sa composition varient. Les critiques généralement adressées à ces échelles sont de trois ordres. En

(6) Les approches de la pauvreté par les privations souffrent de la même limite, puisque les privations sont mesurées au niveau du ménage et non au niveau des individus.

(7) Pour compléter cette revue, il faudrait ajouter le problème des décalages qui peuvent se produire entre la période d'observation des revenus (souvent l'année  $N-1$ ) et l'observation de la composition du ménage (souvent à une date d'enquête de l'année  $N$ ), et le fait que la composition du ménage peut également changer au cours de la période d'observation du revenu. Cette possibilité, qui pose de graves difficultés de repérage, fait l'objet d'études mais n'est, en général, pas traitée dans les calculs.

premier lieu, il s'agit d'échelles moyennes, indifférentes au niveau du revenu. Ensuite, elles ne reposent que sur la taille du ménage et l'âge des personnes qui y vivent ; or il est probable que les besoins ne dépendent pas que de ces deux critères (les besoins peuvent varier au cours du cycle de vie, ou peuvent être spécifiques à une situation qui échappe à l'échelle, par exemple un ménage dans lequel vit une personne handicapée). Enfin, l'affectation d'un poids unique à tous les enfants, quel que soit le rang de l'enfant ou son âge, est discutable, ainsi que l'indifférence aux particularités des familles monoparentales.

Actuellement, les statistiques européennes emploient l'échelle dite OCDE-modifiée, qui donne un poids de 1 au premier adulte du ménage, un poids de 0,5 à chaque adulte supplémentaire et un poids de 0,3 à chaque enfant (un enfant étant un individu âgé de moins de 14 ans) ; cette échelle a remplacé l'échelle dite d'Oxford, très largement utilisée dans les travaux sur la pauvreté jusque dans les années 1990. Le calcul de l'échelle étant basé sur la structure de la consommation des ménages, ce changement devait refléter l'évolution de cette structure (Hourriez et Olier, 1997). Dans le cas de la France, ce changement avait donné moins de poids aux ménages de grande taille et fait baisser le taux de pauvreté des ménages avec enfants (Hourriez et Legris, 1997).

### Effet uniforme ou différences entre pays ?

Compte tenu des différences de la structure des ménages et de la distribution de la population par âge entre pays, appliquer une échelle unitaire ou l'une ou l'autre des échelles d'équivalence affecte-t-il de la même façon tous les pays étudiés ? C'est ce que l'on propose d'examiner maintenant, en appliquant successivement les trois échelles décrites plus haut (unitaire, « Oxford », « OCDE-modifiée ») et en observant l'effet du passage de l'une à l'autre sur le taux de pauvreté de l'ensemble de la population, puis en le déclinant par type de ménage d'appartenance.

Tout d'abord, on observe que pour tous les pays, à l'exception de l'Espagne, le taux de pauvreté est le plus élevé avec l'échelle unitaire (tableau 3) ; l'exception espagnole s'explique par la très faible proportion de personnes qui vivent seules, la plus faible de l'ensemble étudié (tableau 2 p. 11). Les variantes d'échelle n'ont pas un effet uniforme pour tous les pays ; ainsi, pour l'Allemagne, l'Espagne et la Suède, c'est l'échelle d'Oxford qui donne le taux de pauvreté le plus faible, tandis que pour la France et l'Italie, c'est l'échelle OCDE-modifiée (les deux sont équivalents dans le cas du Royaume-Uni). Sans que cela ne bouleverse la hiérarchie des pays, le passage d'une échelle à une autre n'est

Tableau 3

### Taux de pauvreté selon l'échelle d'équivalence (%)

Échelle	Allemagne	Espagne	France	Italie	Suède	Royaume-Uni
Unitaire	13,9	19,8	14,8	20,8	14,2	20,2
Oxford	11,9	19,4	13,1	20,0	11,8	19,4
OCDE	12,7	19,9	12,9	19,6	12,2	19,3

Source : EU-SILC UDB 2006.

Champ : population des ménages ordinaires.

pas totalement neutre ; ainsi, avec l'échelle OCDE-modifiée, c'est l'Espagne qui affiche le taux de pauvreté le plus élevé, suivie de l'Italie et du Royaume-Uni, tandis qu'avec l'échelle d'Oxford, c'est l'Italie, puis l'Espagne et le Royaume-Uni à égalité et avec l'échelle unitaire, le taux de pauvreté est plus élevé au Royaume-Uni qu'en Espagne (tableau 3).

Pour vérifier l'impact sur les contours de la pauvreté, on a rapporté le taux de pauvreté des individus appartenant à chaque type de ménage au taux de pauvreté moyen de l'ensemble de la population ; un indice supérieur à 1 indique que la pauvreté tend à se concentrer sur ce groupe (tableau 4, p. 14). Ici, le choix d'une échelle plutôt que d'une autre peut déboucher sur des constats divergents, sauf dans deux configurations : les personnes qui vivent dans un ménage composé de deux adultes sans enfant, dont le taux de pauvreté est toujours inférieur à celui de l'ensemble de la population, quel que soit le pays considéré, et les personnes qui vivent dans des familles monoparentales dont le taux de pauvreté est, quelle que soit l'échelle et quel que soit le pays, plus élevé que celui de l'ensemble de la population. En revanche, l'effet de l'emploi d'une échelle non unitaire est très fort dans le cas des personnes qui vivent seules, puisqu'elles apparaissent systématiquement avec un taux de pauvreté supérieur à l'ensemble de la population avec l'échelle OCDE-modifiée, alors qu'elles avaient systématiquement un taux de pauvreté inférieur à la moyenne avec l'échelle unitaire. L'effet est plutôt inverse pour les personnes qui vivent dans des ménages composés de plusieurs adultes et d'enfants ; en effet, leur taux plus élevé de pauvreté, que l'on observe pour tous les pays avec l'échelle unitaire, disparaît pour l'Allemagne, la Suède et le Royaume-Uni dès que l'on adopte une autre échelle, et pour la France lorsque l'on emploie l'échelle OCDE-modifiée.

Cette première partie de l'article avait pour objectif de rappeler que le taux de pauvreté est une construction, et d'attirer l'attention sur l'effet possible de la méthodologie adoptée pour mesurer

Tableau 4

**Indice de concentration (\*) de la pauvreté par type de ménage selon l'échelle d'équivalence**

Échelle	Allemagne	Espagne	France	Italie	Suède	Royaume-Uni
<b>Personnes vivant seules</b>						
Unitaire	0,6	0,5	0,3	0,5	0,5	0,5
Oxford	1,1	1,0	0,9	1,0	1,1	1,0
OCDE	1,7	1,8	1,4	1,4	1,7	1,5
<b>Personnes vivant dans un ménage sans enfant</b>						
Unitaire	0,6	0,6	0,5	0,5	0,3	0,5
Oxford	0,8	0,7	0,7	0,6	0,4	0,7
OCDE	0,8	0,8	0,8	0,6	0,5	0,7
<b>Personnes vivant dans une famille monoparentale</b>						
Unitaire	2,1	1,8	2,0	1,6	3,5	2,6
Oxford	2,2	1,8	2,0	1,6	3,1	2,3
OCDE	1,9	1,9	2,2	1,6	2,6	2,1
<b>Personnes vivant dans un ménage avec enfant(s)</b>						
Unitaire	1,4	1,3	1,4	1,5	1,2	1,3
Oxford	1,0	1,2	1,1	1,3	0,9	1,0
OCDE	0,7	1,1	0,9	1,2	0,7	0,9

Source : EU-SILC UDB 2006.

Champ : population des ménages ordinaires.

(\*) L'indice de concentration mesure le rapport entre la proportion d'une catégorie parmi les pauvres et la proportion de cette catégorie dans l'ensemble de la population. Lorsqu'il est supérieur à 1, cela indique que la catégorie est surreprésentée parmi les pauvres (ou que le taux de pauvreté de cette catégorie est supérieur à celui de l'ensemble de la population).

la pauvreté et sur les comparaisons de son ampleur et de ses contours entre pays. Si les différences présentées ici ne sont pas nécessairement spectaculaires, elles montrent néanmoins que l'analyse peut être sensible à la construction et que les différences des taux de pauvreté entre pays (ou les variations au cours du temps) peuvent résulter, bien sûr, de différences d'ordre économique, mais aussi d'ordre non économique ; c'est ce qu'illustre en particulier l'effet d'adopter l'une ou l'autre des échelles d'équivalence comparées ici, puisque l'exercice, qui consiste à donner plus ou moins de poids aux individus au sein des ménages, revient d'une certaine façon à faire varier, « toutes choses égales par ailleurs », la démographie des ménages.

### Contours sociodémographiques de la pauvreté des individus

Compte tenu de l'hypothèse de mise en commun des ressources, le risque de pauvreté ne peut pas s'analyser uniquement sur la base de caractéristiques individuelles. La façon dont on décrit les ménages peut ainsi fournir divers éclairages sur la composition de la pauvreté, particulièrement intéressants pour les comparaisons internationales. Dans cette seconde partie, on propose de compléter la description des contours de la pauvreté en utilisant une catégorisation des ménages basée sur les liens familiaux, puis en examinant de façon plus spécifique trois sous-populations : les enfants, les adultes âgés de moins de 65 ans et les personnes âgées de

65 ans et plus. On cherche ainsi à voir si, par-delà les différences de niveaux de vie et de taux de pauvreté, le risque de pauvreté se concentre sur les mêmes catégories de population dans les six pays étudiés.

### Des configurations familiales « à risque »

Par commodité, on a employé dans la partie précédente une typologie sommaire des ménages, basée sur un regroupement de la typologie utilisée pour les statistiques européennes sur la pauvreté ; cette typologie n'isole précisément qu'une configuration familiale, celle des familles monoparentales, les autres situations étant distribuées

sans tenir compte des liens familiaux, en distinguant seulement le nombre d'adultes et le nombre d'enfants. Les « enfants » sont les enfants dépendants, définis comme âgés de moins de 18 ans ou âgés de 18 ans à moins de 25 ans, inactifs et vivant avec au moins un parent. Cette typologie est différente de celle employée dans la plupart des travaux français, qui se réfère d'abord aux liens familiaux et tient compte de tous les enfants âgés de moins de 25 ans sans référence à une notion de « dépendance ». Le recours à cette notion est toutefois intéressant pour l'analyse de la pauvreté ; en effet, repérer les familles en tenant compte seulement des enfants dépendants permet de mettre en lumière la charge particulière qu'ils représentent. Dans ce qui suit, on conserve donc ce critère pour identifier les familles avec enfant(s). En revanche, on étend la notion de « dépendance » en considérant comme « dépendants » non seulement les enfants inactifs mais aussi les enfants au chômage ; cela permet de tenir compte des difficultés rencontrées par les jeunes à l'entrée sur le marché du travail, qui peuvent se traduire par des retards de décohabitation.

On retient donc une partition finalement assez classique, avec laquelle on distingue les personnes selon qu'elles vivent seules, dans une famille monoparentale, dans un couple sans enfant, dans une famille composée d'un couple avec un ou plusieurs enfant(s), ou dans un ménage « complexe » (souvent des familles élargies), en séparant ceux sans ou avec enfant(s). Sur cette base descriptive,

on détaille les familles avec enfant(s) de deux façons :

- d'une part, parmi les familles composées d'un couple avec un ou plusieurs enfant(s), on cherche à distinguer les familles « intactes » et les familles « recomposées ». Les données dont on dispose ne permettent toutefois qu'une approche imparfaite de ces situations, car on se base pour cette construction sur la présence des deux parents de chaque enfant présent dans le ménage ; il est donc possible que des familles qui semblent intactes soient en fait recomposées (par exemple, si l'un des enfants d'un seul parent présent ne vit plus avec son parent, ou si un parent des enfants

présents a un ou des enfant(s) d'une autre union qui ne vivent pas avec lui) (8) ;

- d'autre part, on cherche à isoler, au sein des ménages « complexes », les situations de monoparentalité, c'est-à-dire lorsque la famille monoparentale se trouve au sein d'un ménage plus large, par exemple lorsque le parent vit lui-même chez ses parents.

Au niveau de l'ensemble de la population, on observe tout d'abord d'importantes différences dans la distribution des individus entre ces différents types de ménages d'un pays à l'autre (tableau 5) : outre la faible part de personnes vivant seules ou en

Tableau 5

Distribution des individus et indices de concentration (\*) de la pauvreté selon le type de ménage

	Allemagne	Espagne	France	Italie	Suède	Royaume-Uni
<b>Distribution de la population (%)</b>						
• Ménages d'une personne	18,2	6,0	13,7	11,6	19,7	13,6
• Couples sans enfant	27,1	15,3	24,2	15,9	25,1	24,3
• Familles monoparentales	6,0	1,7	5,0	2,7	7,1	7,8
• Couples avec enfant(s)						
Ensemble	33,3	37,4	45,2	35,9	39,8	32,8
Dont :						
1 ou 2 enfants	26,9	33,7	37,8	31,2	29,2	25,2
3 enfants et plus	6,4	3,7	7,5	4,7	10,6	7,6
Familles intactes	31,3	36,0	40,8	35,8	39,0	32,6
Familles recomposées	2,0	1,3	4,5	0,1	0,8	0,2
• Autres ménages avec enfant(s)	7,1	14,7	4,2	12,4	5,2	8,1
Dont comprenant une famille monoparentale	0,5	2,4	0,4	1,6	1,5	1,3
• Autres ménages sans enfant	8,4	25,0	7,7	21,6	3,0	13,5
<b>Ensemble des ménages sans enfant</b>	<b>53,6</b>	<b>46,2</b>	<b>45,6</b>	<b>49,1</b>	<b>47,9</b>	<b>51,4</b>
<b>Ensemble des ménages avec enfant(s)</b>	<b>46,4</b>	<b>53,8</b>	<b>54,4</b>	<b>50,9</b>	<b>52,1</b>	<b>48,7</b>
<b>Indice de concentration de la pauvreté</b>						
• Ménages d'une personne	1,7	1,8	1,4	1,4	1,8	1,5
• Couples sans enfant	0,9	1,1	0,7	0,8	0,4	0,8
• Familles monoparentales	1,9	1,9	2,2	1,7	2,4	2,2
• Couples avec enfant(s)						
Ensemble	0,7	1,1	0,9	1,2	0,6	0,9
Dont :						
1 ou 2 enfants	0,7	1,1	0,9	1,2	0,6	0,8
3 enfants et plus	1,0	2,2	1,5	2,1	1,0	1,3
Familles intactes	0,7	1,1	0,8	1,2	0,6	0,8
Familles recomposées	0,6	1,1	1,3	ns	0,6	ns
• Autres ménages avec enfant(s)	0,6	1,0	1,4	1,2	1,8	1,0
Dont comprenant une famille monoparentale	1,9	1,6	1,7	1,6	3,5	1,6
• Autres ménages sans enfant	0,6	0,6	1,2	0,5	1,0	0,7
<b>Ensemble des ménages sans enfant</b>	<b>1,1</b>	<b>0,9</b>	<b>1,0</b>	<b>0,8</b>	<b>1,0</b>	<b>0,9</b>
<b>Ensemble des ménages avec enfant(s)</b>	<b>0,9</b>	<b>1,1</b>	<b>1,0</b>	<b>1,2</b>	<b>1,0</b>	<b>1,1</b>

Source : EU-SILC UDB 2006.

Champ : population des ménages ordinaires.

(\*) L'indice de concentration mesure le rapport entre la proportion d'une catégorie parmi les pauvres et la proportion de cette catégorie dans l'ensemble de la population. Lorsqu'il est supérieur à 1, cela indique que la catégorie est surreprésentée parmi les pauvres (ou que le taux de pauvreté de cette catégorie est supérieur à celui de l'ensemble de la population).

Lecture du tableau : en Allemagne, 18 % des personnes vivent dans un ménage formé d'une seule personne ; ces personnes sont surreprésentées dans la pauvreté (indice de concentration de 1,7).

(8) Il est également possible que certaines familles identifiées comme « recomposées » ne le soient pas, par exemple si un parent a eu un enfant avant toute mise en couple. Les travaux sur les familles recomposées soulignent, en général, ces difficultés d'identification (Chardon et Vivas, 2009).

famille monoparentale dans les deux pays du Sud (particularité déjà signalée), on peut noter la proportion plus élevée de personnes vivant en couple sans enfant en Allemagne et au Royaume-Uni et la part sensiblement plus élevée de personnes vivant dans des ménages complexes dans les deux pays du Sud. La proportion de personnes vivant dans des familles composées d'un couple et d'enfant(s) apparaît, en revanche, relativement plus faible en Allemagne et au Royaume-Uni que dans les autres pays, et les contrastes sont notables par ailleurs selon le nombre d'enfants. Enfin, la part des personnes vivant dans des familles recomposées (avec les limites méthodologiques signalées plus haut) apparaît sensiblement plus forte en France que dans les autres pays, et très faible – de l'ordre de 1 % – en Italie, Suède et au Royaume-Uni.

Le taux de pauvreté apparaît très variable selon la configuration familiale, comme le montrent les indices de concentration de la pauvreté qui y sont associés. Ils sont partout les plus élevés pour les personnes des familles monoparentales, y compris, dans le cas de la France et de l'Italie, lorsqu'il s'agit de familles monoparentales au sein de ménages complexes ; dans tous les pays examinés également, le taux de pauvreté des personnes qui vivent seules est plus élevé qu'en moyenne. Les situations sont plus variées pour les autres configurations familiales mais, en général, les personnes qui vivent dans des ménages avec enfants subissent des taux de

pauvreté plus élevés qu'en moyenne, excepté en Allemagne et en Suède lorsque la famille est composée d'un couple et de ses enfants. Enfin, Allemagne et Suède exceptées, ici aussi, les personnes qui vivent dans des familles recomposées semblent faire face à la pauvreté plus souvent que celles vivant dans des familles intactes.

### La combinaison de facteurs démographiques et économiques

La difficulté d'une description de la pauvreté des personnes par les caractéristiques du ménage dans lequel elles vivent vient de ce que, à part dans le cas des personnes qui vivent seules, les individus peuvent occuper des positions diverses dans les ménages : par exemple, les personnes qui vivent dans les « couples avec enfants » peuvent être des enfants, des pères ou des mères. Pour aller au-delà d'une simple caractérisation par le ménage, on propose pour finir de détailler la description en considérant séparément les enfants (dépendants), les adultes de moins de 65 ans – avec un éclairage particulier sur les parents, et les personnes de 65 ans et plus. Pour chaque groupe, on adopte des descripteurs spécifiques : les enfants selon le type de famille et l'activité économique de leur(s) parent(s), les adultes de moins de 65 ans selon leur activité économique, leur conjugalité et le fait qu'ils ont ou non des enfants, et les personnes de 65 ans et plus selon qu'elles vivent seules ou non et selon leur sexe, les femmes étant

Tableau 6

#### Distribution des enfants dépendants et risque de pauvreté selon la situation familiale

	Allemagne	Espagne	France	Italie	Suède	Royaume-Uni
<b>Distribution (% de l'ensemble de la population)</b>						
<b>Ensemble</b>	<b>33,8</b>	<b>35,7</b>	<b>40,3</b>	<b>34,7</b>	<b>38,7</b>	<b>36,3</b>
<i>Famille monoparentale</i>						
Le parent occupe un emploi	4,4	1,2	3,5	2,1	5,5	4,1
Autre cas	1,5	0,4	1,4	0,6	1,2	3,6
<i>Parents en couple</i>						
Les deux parents occupent un emploi	13,2	13,8	21,7	12,3	21,9	15,2
Autre cas	11,1	13,3	11,4	13,7	7,1	9,0
<i>Autre type de ménage</i>	3,7	6,9	2,1	5,9	3,0	4,4
<b>Indice de concentration de la pauvreté</b>						
<b>Ensemble</b>	<b>0,9</b>	<b>1,1</b>	<b>1,1</b>	<b>1,2</b>	<b>1,1</b>	<b>1,2</b>
<i>Famille monoparentale</i>						
Le parent occupe un emploi	1,4	1,5	1,1	1,2	2,2	1,0
Autre cas	3,4	3,0	4,8	3,4	3,6	3,5
<i>Parents en couple</i>						
Les deux parents occupent un emploi	0,3	0,5	0,4	0,4	0,3	0,3
Autre cas	1,2	1,8	1,8	1,9	1,5	1,7
<i>Autre type de ménage</i>	0,7	1,0	1,4	1,2	2,3	1,0

Source : EU-SILC UDB 2006.

Champ : population des ménages ordinaires.

ns : non significatif.

Lecture du tableau : en Allemagne, les enfants dépendants représentent 33,8 % de la population, dont 4,4 % vivent dans une famille monoparentale dont le parent est en emploi. Ces enfants sont surreprésentés dans la pauvreté (indice de concentration de 1,4).

plus susceptibles que les hommes d'avoir connu des épisodes d'inactivité économique et donc de disposer de ressources primaires plus faibles.

Le risque de pauvreté des enfants apparaît plus élevé qu'en moyenne (l'indice de concentration est supérieur à l'unité) dans tous les pays étudiés à l'exception de l'Allemagne (tableau 6). Dans les six pays, ce risque s'observe particulièrement pour les enfants des familles monoparentales, même lorsque le parent est en emploi, sauf au Royaume-Uni, et il est particulièrement élevé lorsque le parent n'est pas en emploi. Dans ce dernier cas, c'est en France que l'indice de concentration apparaît le plus élevé. Il faut toutefois relativiser par la proportion que représentent les enfants de ces familles, très faible sauf au Royaume-Uni. Dans cecas, le fort écart entre le taux de pauvreté selon

la situation d'emploi du parent illustre peut-être les effets d'une politique d'incitation à l'emploi des parents isolés et du conditionnement à l'emploi des parents de certaines prestations destinées aux familles. Dans les six pays enfin, le risque de pauvreté est notablement inférieur à la moyenne pour les enfants des familles dont les deux parents sont présents et en emploi, ce qui est le cas de la majorité des enfants en France et en Suède.

Parmi l'ensemble des adultes de moins de 65 ans, le fait d'occuper un emploi est associé à un risque de pauvreté moindre qu'en moyenne, de l'ordre de la moitié, toute autre situation d'activité étant associée à un risque plus élevé qu'en moyenne (tableau 7). Les parents d'enfants dépendants, dans leur ensemble, ne sont pas plus pauvres que la moyenne de la population, l'Italie faisant ici exception.

Tableau 7

**Distribution des adultes de moins de 65 ans et risque de pauvreté selon la situation d'emploi et le statut parental**

**7.1. Ensemble des adultes (18-64 ans)**

	Allemagne	Espagne	France	Italie	Suède	Royaume-Uni
<b>Distribution (% de l'ensemble de la population)</b>						
<b>Ensemble</b>	<b>47,6</b>	<b>47,7</b>	<b>43,2</b>	<b>46,0</b>	<b>45,7</b>	<b>47,1</b>
Occupant un emploi	32,2	31,2	28,6	27,3	34,7	34,8
Autre situation	15,4	16,5	14,6	18,7	11,0	12,4
<b>Indice de concentration de la pauvreté</b>						
<b>Ensemble</b>	<b>1,0</b>	<b>0,7</b>	<b>0,9</b>	<b>0,8</b>	<b>1,0</b>	<b>0,7</b>
Occupant un emploi	0,6	0,4	0,5	0,4	0,6	0,3
Autre situation	1,9	1,3	1,5	1,3	2,0	1,9

(\*) personnes âgées d'au moins 18 ans hors enfants dépendants.

**7.2. Parents**

	Allemagne	Espagne	France	Italie	Suède	Royaume-Uni
<b>Distribution (% de l'ensemble de la population)</b>						
<b>Ensemble</b>	<b>22,6</b>	<b>26,8</b>	<b>27,2</b>	<b>25,6</b>	<b>24,8</b>	<b>23,0</b>
<i>Parents dans une famille monoparentale</i>						
Occupant un emploi	1,9	0,5	1,6	0,9	2,2	1,6
Autre situation	0,6	0,2	0,6	0,2	0,5	1,2
<i>Parents dans un couple</i>						
Les deux parents en emploi	9,6	10,3	15,4	9,5	15,6	11,0
Autre situation	7,7	9,9	8,0	10,0	4,7	6,1
<i>Parents dans un autre type de ménage</i>						
Occupant un emploi	2,1	3,6	1,2	3,0	1,5	2,3
Autre situation	0,7	2,2	0,5	2,0	0,5	0,8
<b>Indice de concentration de la pauvreté</b>						
<b>Ensemble</b>	<b>0,8</b>	<b>1,0</b>	<b>0,9</b>	<b>1,1</b>	<b>0,8</b>	<b>1,0</b>
<i>Parents dans une famille monoparentale</i>						
Occupant un emploi	1,3	1,4	1,1	1,1	1,9	1,0
Autre situation	3,3	3,1	4,6	3,2	ns	3,5
<i>Parents dans un couple</i>						
Les deux parents en emploi	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3
Autre situation	1,2	1,7	1,7	1,8	1,4	1,6
<i>Parents dans un autre type de ménage</i>						
Occupant un emploi	ns	0,6	ns	0,7	ns	ns
Autre situation	ns	1,3	2,6	1,7	ns	2,2

Source : EU-SILC UDB 2006.

Champ : population des ménages ordinaires.

ns : non significatif.

Lecture du tableau : en Allemagne, les adultes n'occupant pas d'emploi représentent 15,4 % de la population ; ils sont nettement surreprésentés dans la pauvreté (indice de concentration de 1,9).

Tableau 8

### Distribution des personnes âgées de 65 ans et plus et risque de pauvreté selon le type de ménage

	Allemagne	Espagne	France	Italie	Suède	Royaume-Uni
<b>Distribution (% de l'ensemble de la population)</b>						
<b>Ensemble</b>	<b>18,6</b>	<b>16,6</b>	<b>16,5</b>	<b>19,4</b>	<b>15,4</b>	<b>16,6</b>
<i>Ménages d'une seule personne</i>						
• Hommes	1,8	0,7	1,3	1,3	2,2	1,8
• Femmes	4,7	2,5	4,6	4,4	5,0	4,3
<i>Couples</i>						
• Hommes	6,6	5,7	5,3	6,3	4,6	5,2
• Femmes	5,0	4,5	4,2	4,6	3,7	4,2
<i>Autres types de ménages</i>						
• Hommes	0,2	0,7	0,3	0,6	ns	0,3
• Femmes	0,4	2,6	0,8	2,2	ns	0,8
<b>Indice de concentration de la pauvreté</b>						
<b>Ensemble</b>	<b>1,0</b>	<b>1,5</b>	<b>1,2</b>	<b>1,1</b>	<b>1,0</b>	<b>1,4</b>
<i>Ménages d'une seule personne</i>						
• Hommes	1,1	1,7	1,3	1,2	ns	1,5
• Femmes	1,5	2,6	1,7	1,9	2,0	2,0
<i>Couples</i>						
• Hommes	0,8	1,5	1,0	0,9	ns	1,2
• Femmes	0,8	1,5	0,9	0,9	ns	1,3
<i>Autres types de ménages</i>						
• Hommes	ns	0,7	ns	0,5	ns	ns
• Femmes	ns	0,9	ns	0,7	ns	ns

Source : EU-SILC UDB 2006.

Champ : population des ménages ordinaires.

ns : non significatif

Lecture du tableau : en Allemagne, 18,6 % de la population se compose de personnes âgées de 65 ans et plus, dont 1,8 % d'hommes qui vivent seuls. Ils sont légèrement surreprésentés dans la pauvreté (indice de concentration de 1,1).

En revanche, les situations sont très contrastées selon la configuration familiale : ainsi, le taux de pauvreté des parents des familles monoparentales est partout plus élevé qu'en moyenne même lorsqu'ils occupent un emploi, sauf au Royaume-Uni. Dans le cas des parents en couple, la pauvreté apparaît moins fréquente qu'en moyenne pour ceux qui occupent un emploi, mais uniquement lorsque le conjoint occupe également un emploi.

Quant aux personnes âgées de 65 ans et plus, elles subissent dans l'ensemble – sauf en Allemagne et en Suède – un risque de pauvreté plus élevé qu'en moyenne, et partout lorsqu'elles vivent seules (tableau 8, ci-dessus). Dans ce cas, le taux de pauvreté des femmes est plus élevé que celui des hommes. À l'inverse, lorsqu'elles sont en couple, sauf en Espagne et au Royaume-Uni, ou dans un autre type de ménage, le taux de pauvreté des personnes de 65 ans et plus est plus faible qu'en moyenne.



## Conclusion

Dans cette dernière partie, on a cherché à identifier des catégories de population faisant face à un risque de pauvreté plus élevé qu'en moyenne, en examinant les convergences et les différences entre les six pays

étudiés. Un premier constat, mais il n'est pas nouveau, est celui du rôle de l'emploi : quel que soit le pays, le risque de pauvreté est toujours moindre pour les adultes en emploi et pour les enfants dont les parents sont en emploi que dans n'importe quelle autre configuration. Des nuances s'imposent toutefois immédiatement, car ce constat n'est pas généralisable aux personnes des familles monoparentales : leur risque de pauvreté est certes plus faible lorsque le parent est en emploi, mais il demeure plus élevé qu'en moyenne même dans ce cas. Celui-ci est particulièrement intéressant en termes de politiques publiques, car il recouvre les principales thématiques de la pauvreté telle qu'elle est abordée actuellement : la pauvreté des enfants, d'une part, la pauvreté et le travail, d'autre part. On voit ici toute la difficulté de politiques ciblées sur des caractéristiques individuelles (enfants ou travailleurs) quand c'est précisément l'association de ces caractéristiques qui fait sens. La pauvreté des enfants est indissociable des configurations démographiques et économiques des ménages dans lesquels ils vivent et réciproquement, si l'emploi constitue indéniablement une protection contre la pauvreté, les enfants conditionnent l'activité de leurs parents. Cette difficulté renvoie à la méthodologie de l'approche de la pauvreté sur laquelle il a semblé important d'insister ; en effet, actuellement, il y a un hiatus marqué entre la façon dont on identifie les pauvres, sur la base de variables

mesurées au niveau du ménage, et la volonté de décrire la pauvreté par des caractéristiques des individus. Or les caractéristiques individuelles n'apportent qu'une information limitée, qu'il est indispensable de compléter par des caractéristiques du mé-

nage d'appartenance. Enfin, les enseignements qui peuvent être retirés de comparaisons internationales (et notamment quand elles se limitent à confronter des taux de pauvreté) sont conditionnés par les conventions adoptées pour identifier les pauvres.

## Références bibliographiques

- Amar E., M. Beffy, F. Marical et E. Reynaud, 2008, « *Les services publics de santé, éducation et logement contribuent deux fois plus que les transferts monétaires à la réduction des inégalités de niveau de vie* », **France Portrait Social**, INSEE:85-101.
- Becker G., 1981, *A treatise on the family*, Harvard U.P.
- Chardon O. et Vivas E., 2009, « Les familles recomposées, entre famille traditionnelle et famille monoparentale », INSEE, document de travail de la DSDS, n° F2009/04.
- Commission européenne, 2006, « Portfolio of overarching indicators and streamlined social inclusion, pensions, and health portfolios », [http://ec.europa.eu/employment\\_social/social\\_inclusion/docs/2006/indicators\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/employment_social/social_inclusion/docs/2006/indicators_en.pdf)
- Conseil national de l'information statistique (CNIS), 2007, « Niveaux de vie et inégalités sociales », rapport présenté à l'Assemblée plénière du 18 décembre 2006.
- Fortin B. et Lacroix G., 1997, *A test for the unitary and collective models of household labor supply*, **The Economic Journal**, n° 107:933-955.
- Hourriez J.-M., B. Legris, 1997, *L'approche monétaire de la pauvreté, méthodologie et résultats*, **Économie et Statistique**, n° 308-309-310:35-63.
- Hourriez J.-M. et L. Olier, 1997, *Niveau de vie et taille du ménage : estimations d'une échelle d'équivalence*, **Économie et Statistique**, n° 308-309-310:65-94.
- INSEE, 2009, *Les revenus et le patrimoine des ménages*, collection Insee-Références.
- Lollivier S. et D. Verger, 1997, *Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes*, **Économie et Statistique**, n° 308-309-310:113-142.
- Lundberg S., Pollack R. et Wales T., 1997, *Do husbands and wives pool their resources ? Evidence from the UK child benefit*, **The Journal of Human Resources**, vol. 32, n° 3:463-4979.
- Phipps S. A. et Burton P. S., 1998, *What's mine is yours? The influence of male and female income patterns on household expenditure*, **Economica**, n° 65:599-613.
- Samuelson P. A., 1956, *Social indifference curves*, **Quarterly Journal of Economics**, vol. 70, n° 1:1-22.
- Sutherland H., 1997, *Women, men and the redistribution of income*, **Fiscal Studies**, vol. 18, n° 1:1-22.
- Townsend P., 1979, *Poverty in the United Kingdom*, Penguin.
- Verger D., 2005, *Bas revenus, consommation restreinte ou faible bien-être : les approches statistiques de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales*, **Économie et Statistique**, n° 383-384-385:7-45.
- Wolff P., 2009, « En 2007, 79 millions de citoyens européens étaient menacés de pauvreté et 32 millions d'entre eux étaient également dépourvus matériellement », Eurostat, **Statistiques en Bref** n° 46/2009.

